

---

**Appel à projets**  
**Journée internationale des personnes âgées**  
**Dimanche 1er octobre 2023**

**Préambule**

L'ONU a choisi la date du 1er octobre pour célébrer la Journée internationale des personnes âgées. Depuis 2010, la Ville de Genève a décidé de marquer ce moment en organisant une série d'événements de proximité.

Le Service social lance un appel à projets dans les quatre quartiers de la Ville de Genève couverts par les Antennes sociales de proximité. Cette démarche doit permettre à des associations ou collectifs de participer à cet événement à travers une activité qu'ils/elles organisent pour, par et avec les aîné-e-s.

**Objectifs de l'appel à projets**

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre de la politique de la vieillesse du Département de la cohésion sociale et de la solidarité, dont plusieurs axes sont en lien avec cette journée, à savoir :

- Améliorer l'information, l'accès aux prestations et la promotion du « bien vieillir » ;
- Contribuer à la participation active et à la reconnaissance sociale ;
- Lutter contre les préjugés et les discriminations liés à l'âge ;
- Renouer, développer les liens de proximité et de solidarité, prévenir et limiter les risques d'exclusion et d'isolement des aîné-e-s ;
- Valoriser le travail des associations et des collectifs en leur donnant les moyens de se mobiliser pour organiser des événements ;

Les Antennes sociales de proximité soutiennent cette démarche d'appel à projets par un accompagnement à la réalisation du projet, voire une mise à disposition d'un Espace de quartier.

**Critères d'évaluation**

Les projets seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- Événement socioculturel ponctuel impliquant activement des échanges entre les habitant-e-s avec un axe aîné-e-s ;
- Opportunité de stimuler les rencontres par, pour et avec les aîné-e-s, en favorisant les rencontres et les solidarités de proximité ;
- Contribution au renforcement de la cohésion sociale en favorisant l'implication de toutes et tous dans la vie du quartier.

---

## Dépôt des dossiers

Les associations, collectifs ou habitant-e-s intéressé-e-s sont invité-e-s à déposer un dossier comprenant les éléments suivants :

- Formulaire d'inscription (ci-après) ;
- Formulaire « Dispositions d'octroi d'une subvention » (ci-après) ;
- Budget détaillé du projet ;
- Coordonnées bancaires et/ou postales complètes ;
- Statuts (si association).

Tous les documents sont à votre disposition sur [www.geneve.ch/1eroctobre](http://www.geneve.ch/1eroctobre)

Le délai de réponse est fixé au 30 avril 2023. Les dossiers sont à envoyer en format électronique à l'adresse suivante : **[1eroctobre.soc@ville-ge.ch](mailto:1eroctobre.soc@ville-ge.ch)**

## Procédure de sélection

Les projets proposés seront évalués par les Antennes sociales de proximité et validés par une commission d'attribution comprenant des personnes expertes à l'interne du Département de la cohésion sociale et de la solidarité et à l'externe. Les résultats seront communiqués dès le 1<sup>er</sup> juin 2023.

## Financement

Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité prévoit une subvention spécifique d'un montant total de CHF 30'000.- qui sera répartie entre les projets sélectionnés.

Mars 2023/JO/LC

**Genève,  
ville sociale et solidaire**

[www.geneve.ch](http://www.geneve.ch)